

Informations de base	
2015/3017(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation aux Maldives Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Maldives	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
17/12/2015	Décision du Parlement	T8-0464/2015	Résumé
17/12/2015	Résultat du vote au parlement		
17/12/2015	Débat en plénière		
17/12/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2015/3017(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-1409/2015	15/12/2015	
Proposition de résolution		B8-1410/2015	15/12/2015	
Proposition de résolution		B8-1411/2015	15/12/2015	
Proposition de résolution		B8-1414/2015	15/12/2015	
Proposition de résolution		B8-1417/2015	15/12/2015	
Proposition de résolution		B8-1419/2015	15/12/2015	
Proposition de résolution		B8-1421/2015	15/12/2015	

Texte adopté du Parlement, lecture unique	T8-0464/2015	17/12/2015	Résumé

Résolution sur la situation aux Maldives

2015/3017(RSP) - 17/12/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 563 voix pour, 31 contre et 32 abstentions, une résolution sur la situation aux Maldives.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et EFDD.

Le Parlement européen rappelle que le 4 novembre 2015, le gouvernement des Maldives a décrété l'état d'urgence pour le révoquer six jours plus tard, manifestement pour empêcher des manifestations de masse contre le gouvernement. Il rappelle également que le processus électoral qui a permis à Abdulla Yameen Abdul Gayoom d'accéder à la présidence en 2013 était entaché d'irrégularités et que le 13 mars 2015, Mohamed Nasheed, le premier président démocratiquement élu des Maldives, a été condamné à 13 ans de prison pour des chefs d'accusation de nature politique, de même que d'anciens ministres de son gouvernement.

Condamnant la répression dont sont victimes les opposants politiques dans ce pays, le Parlement exhorte le gouvernement des Maldives à relâcher, immédiatement et sans condition, l'ancien président Mohamed Nasheed et d'autres prisonniers politiques. Il réitère sa profonde désapprobation des graves irrégularités qui ont entaché le procès de l'ancien président Nasheed et appelle le gouvernement maldivien à **garantir l'impartialité totale du pouvoir judiciaire et le respect du droit**. Il insiste sur la nécessité de dépolitiser les organes judiciaires et les services de sécurité du pays.

Vivement préoccupé par la constante dégradation de la situation en matière de droits de l'homme, notamment le recours abusif à l'état d'urgence par le pouvoir exécutif maldivien, le Parlement plaide pour la mise en place d'un authentique dialogue entre tous les partis politiques sur l'avenir de ce fragile État insulaire.

Le gouvernement des Maldives est appelé à

- soutenir pleinement le droit de manifester ainsi que les libertés d'expression, d'association et de réunion,
- mettre un terme à l'impunité des miliciens qui ont usé de violence contre des défenseurs de la tolérance religieuse, des manifestants pacifiques, des médias critiques ainsi que la société civile;
- respecter pleinement ses obligations au niveau international;
- respecter les droits des activistes qui s'engagent pour la démocratie, des musulmans modérés, des partisans de la laïcité ainsi que des opposants à l'idéologie wahhabite-salafiste.

Régression des droits des citoyens : le Parlement rappelle que la liberté des médias constitue la pierre angulaire d'une démocratie saine. Il demande dès lors aux autorités Maldiviennes de veiller à la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme qui subissent des menaces et des attaques en raison des activités qu'ils exercent légitimement. Il plaide pour que le **moratoire sur la peine de mort soit remis en vigueur** de toute urgence dans la perspective de son abolition, ainsi que pour une révision du code pénal visant à mettre un terme aux châtiments corporels.

Le Parlement invite en outre la Commission et les États membres à publier des mises en garde détaillées sur la situation des droits de l'homme aux Maldives à l'intention des touristes qui prévoient de s'y rendre.

Enfin, l'Union et ses États membres sont appelés, au regard de la régression démocratique et de la détérioration de la situation des droits de l'homme qui se poursuivent aux Maldives, de prendre des mesures restrictives sous forme de **sanctions ciblées** visant à geler les avoirs détenus à l'étranger par certains membres du gouvernement maldivien ainsi que de prononcer à leur encontre une interdiction de pénétrer sur le territoire de l'Union européenne.